

Numéro 11

5 novembre 2004

INFO NÉGO



Négociations : où en sommes-nous ?

Notre convention collective étant expirée depuis le 30 juin 2002, quel bilan pouvons-nous tirer de nos actions à ce jour ? Quelles perspectives pouvons-nous entrevoir pour l'avenir des choses ? Rappelons le cadre dans lequel nous avons évolué depuis deux ans.

Pendant que le gouvernement concluait une prolongation des conventions collectives avec la plupart des organisations dans le secteur public, nous poursuivions la négociation sectorielle. Entretemps, nous concluons une restructuration salariale en décembre 2002, restructuration dont profitent plus des 2/3 du personnel enseignant que nous représentons.

Par la suite, en février 2004, nous avons obtenu l'augmentation salariale de 2 % consentie aux

autres groupes, rétroactivement au mois d'août 2003.

Des progrès qui tardent

Jusqu'à maintenant, des 15 séances de négociation que nous avons tenues, 13 ont porté sur la présentation de notre projet de convention. Il est évident que la partie patronale n'a pas de mandat pour donner suite à nos demandes.

Notons d'abord que le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) nous a présenté ses orientations en vue du renouvellement de notre convention collective les 2 et 17 février 2004. Peu élaboré, ce projet réaffirme la volonté patronale d'élargir ses droits de gérance par la possibilité du recours à des programmes temporaires, tout en laissant plus de marge de manœuvre pour l'utilisation des MED.

Ainsi, bien que notre contrat de travail soit expiré depuis plus de deux ans, malgré une quinzaine de séances de négociations, il n'y a aucun progrès à la table de négociation.



Le 21 octobre dernier, les syndicats de la FNEEQ et de la FEESP ont manifesté devant le congrès de la Fédération des cégeps. Le message était clair : une convention locale, pas question !

Une négociation marquée par la conjoncture politique et sociale

D'abord, le changement de gouvernement le 14 avril 2003 a considérablement retardé la réponse patronale. Plutôt que de négocier, le gouvernement Charest a préféré s'attaquer de plein fouet aux syndicats en modifiant l'article 45 du Code du travail, s'attribuant du même souffle plus de possibilités de privatisation des services publics.

Avant cette loi, l'article 45 avait un caractère assez dissuasif sur les tentatives de privatisation. Mais le gouvernement a modifié unilatéralement le *statu quo* en sa faveur, forçant l'ajout à nos demandes d'une clause portant sur la sous-traitance.

En même temps, il s'en prend au plus grand groupe du secteur public en imposant la tenue de votes d'allégeance dans tout le secteur de la santé et des services sociaux et affectant du coup plus de 200 000 salarié-es. Les votes, qui ont commencé en septembre 2004, s'étendront jusqu'à juin, voire septembre 2005. La dernière vague de votes touchera plus de 60 000 personnes. En pratique, les négociations dans ce secteur seront sûrement au ralenti. En effet, tant que la partie pa-

tronale ne connaîtra pas ses principaux interlocuteurs, elle n'entamera pas sérieusement la négociation. Dans la santé, le comité patronal a déposé ses positions de négociation qu'en juin dernier, alors que les dépôts syndicaux CSN avaient été faits en octobre 2003.

La conjoncture politique et sociale, entre autres celle dans la santé, a un impact sur notre négociation. Les rythmes et les travaux à la table sectorielle, là où se discute la majorité des clauses pour le personnel enseignant de cégep, sont influencés par les pourparlers aux autres tables sectorielles du secteur public. Ils sont aussi évidemment conditionnés par les pourparlers à la table centrale, où se discutent les clauses salariales, les primes, le régime de retraite, les droits parentaux et les autres sujets convenus.

De cette manière, nous avons un devoir de viser une harmonisation avec les syndicats CSN des secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi qu'avec les autres organisations syndicales dans le secteur public, afin de nous donner le maximum de force face au gouvernement. Nous n'avons pas intérêt à nous engager seuls dans une telle bataille.



L'avenir du collégial et le rythme de la négociation

Parallèlement, le gouvernement, par le biais du MEQ, laisse planer plusieurs rumeurs menaçantes à l'égard des fondements mêmes du réseau collégial. La Fédération des cégeps ajoute à l'inquiétude en appelant à une décentralisation globale du réseau collégial y compris de la négociation. Il nous faut combattre ces projets afin de mener à bien notre négociation. Il faut nous préparer à toute éventualité.

En février 2003, nous avons déposé notre projet de renouvellement de convention collective. Ce projet, complété le 23 avril 2004, comporte 103 demandes notamment : une augmentation importante des ressources enseignantes afin de contrer l'alourdissement de la tâche; l'élargissement des droits et l'amélioration des conditions de travail à la formation continue; l'introduction de règles garantissant que les ressources sont utilisées pour l'enseignement; la réduction de la précarité d'emploi en facilitant l'accès à la permanence tout en bonifiant les conditions de travail des chargé-es de cours; l'amélioration des conditions de mises en disponibilité; l'interdiction de sous-traiter des activités du collègue (à une commission scolaire ou à un entrepreneur privé); une approche programme sur une base nationale et des libérations pour la coordination locale de programme; une procédure de grief sommaire garantissant un résultat dans un délai raisonnable; un arbitrage national sur les questions d'allocations de ressources afin de lier le MEQ; des mesures visant à prévenir le harcèlement et la violence au travail; des mesures et des ressources visant à faciliter le renouvellement du personnel enseignant.

C'est dans ce contexte que nous avons proposé à la FEC-CSQ et à la FAC de regrouper nos forces pour négocier une convention collective. Une des pièces maîtresses de ce réseau demeure une convention collective nationale garantissant notre autonomie professionnelle face à des administrations locales en mal de pouvoir. Nous devons ainsi, lorsque la conjoncture le permettra, forcer le MEQ et la Fédération des cégeps à cesser de nous réclamer des concessions dans nos conditions de travail. Ils doivent plutôt nous accorder une amélioration de nos conditions lesquelles vont de pair avec un enseignement de qualité.



La manifestation pour une négociation équitable nous aura permis de démontrer notre volonté de conclure une convention collective nationale.



Marjolaine Côté et Ginette Guérin de la FEESP ainsi que Ronald Cameron de la FNEEQ ont dit d'une façon originale à Gaëtan Boucher de la Fédération des cégeps, que dans les cégeps, les syndicats de la CSN s'opposent aux conventions locales.

Loi 30 - Une loi qui bafoue le droit de négocier dans la santé et les services sociaux

Dans la santé et les services sociaux, la loi 30 ramène au niveau local 26 sujets de la convention collective. Sont retirées de la négociation nationale des matières de la convention aussi importantes que les périodes de probation, l'octroi des postes, la période des vacances, les heures de travail, les assignations temporaires, la procédure de supplantation, les déplacements, les congés sans solde, etc.

La loi oblige les syndicats à soumettre des demandes qui n'engendrent aucun coût supplémentaire pour les employeurs, ce qui a pour objectif d'éliminer toute possibilité d'obtenir des améliorations aux conditions de travail. Par contre, l'employeur n'est aucunement limité dans sa capacité de négocier pour réduire ses coûts et abaisser les conditions de travail.

Les syndicats menottés

La loi empêche l'exercice de la grève et d'autres moyens de pression pour les 26 matières décentralisées. Il n'existe donc aucun véritable rapport de force possible pour appuyer les revendications syndicales.

La loi prévoit également qu'un médiateur-arbitre peut être imposé au syndicat et que dans ce cas, il devra assumer la moitié de ses dépenses.

Les résultats de la négociation locale sur les 26 matières prévues à la loi pourront s'appliquer indéfiniment, car ils ne pourront faire l'objet d'une nouvelle négociation sans l'assentiment de l'employeur. Tout a donc été prévu pour favoriser largement la partie patronale dans la négociation locale.

Le réseau collégial, prochaine cible ?

Selon le ministre Reid, la loi 30 serait un modèle intéressant et applicable dans le secteur de l'éducation. Mentionnons également que madame Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, a indiqué en avril dernier que les cégeps avaient une place centrale dans les plans de *réingénierie*... Quant à la Fédération des cégeps, sa quête d'autonomie pour les établissements s'inscrit en droite ligne avec ce courant qui vise à restreindre les droits des syndiqués et à augmenter ceux de gérance.

Le 18 novembre : pour que le réseau résonne

Le 18 novembre, nous disons NON aux conventions locales et nous démontrons notre opposition aux projets des directions des cégeps de décentraliser la négociation de la convention collective.

Le mot d'ordre ? Dérangez, faites du bruit, du chahut aux portes des directions afin d'empêcher, durant une heure ou deux, leur travail.

Un tract *interactif* sera disponible en très grande quantité. Il doit être plié puis chiffonné. Les syndicats sont invités à laisser aller leur imagination.

Certains choisiront de créer une montagne de tracts devant les bureaux des directions, d'autres feront de l'animation, des jeux de ballons, des jeux de quilles dans les corridors, près des bureaux de l'administration.

À votre tour, faites résonner le réseau et dites NON aux conventions locales !



Calendrier du plan d'action de l'automne

- 15 au 19 novembre : Semaine du Souvenir. Actions locales et régionales pour rappeler l'adoption des lois antisyndicales du gouvernement Charest ;
- 17 novembre : Dépôt des pétitions en Coalition-cégeps
- 18 novembre : Journée de perturbation locale et régionale CSN ; l'accent est mis sur notre volonté de contrer la décentralisation ;
- 20 novembre : Manifestation au congrès du Parti libéral du Québec à Montréal.